

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;">Site Natura 2000 Barèges-Ayré-Piquette Comité de suivi du 19 juin 2008 en mairie de Barèges</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Compte rendu

Etaient présents :

Mr MARCOU, Maire Adjoint Barèges
Mr FILY, DDAF
Mr ADISSON, DDAF
Mr BALIHAUT, Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost
Mr DOMEQ Jean-Paul, PNP Luz-Saint-Sauveur
Mr CASTAGNET, DDE-UT Pays des Gaves
Melle PORTASSAU Johanne, animatrice du site Natura 2000 Barèges Ayré Piquette
Mr LEHIMAS, DIREN Midi-Pyrénées
Melle LEBEAU, ONF
Mr VERGEZ, Chasseurs Barégeois
Mr ARMARY, Mairie de Betpouey
Mr LUC, ONCFS – SD65
Mr KIS, ONCFS – SD65
Melle ROTH, PNP

Etaient absents excusés :

Mr Le Préfet des Hautes-Pyrénées
Mme La Sous-Préfète d'Argelès-Gazost
Mme Robin-Rodrigo, Députée
Mr FORGUES, Député
Mme BEYRIE Maryse, Présidente du comité de pilotage Néouvielle
Mr VILLEMUR André, EDF – GEH Adour et Gaves
Mr BAYLE, Président CSVB
Mr NOGUERE, Maire de Sers
Mr BEHAGUE, Conseiller Général du Canton de Luz-Saint-Sauveur
Mr DANTIN, AMIDEV
Mr CASTEL, Maire de Bagnères-de-Bigorre
Mr COGNET, PNP
CRPGE
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
Conservatoire Botanique Pyrénéen
Fédération de Randonnée Pédestre

Mr MARCOU ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et en précisant la volonté des nouveaux élus de la commune de Barèges de continuer l'animation du Site Natura 2000 Barèges Ayré Piquette, menée jusqu'alors par Mr TREY. L'objectif pour la commune est de concilier développement touristique et protection des habitats naturels sur ce territoire.

Melle PORTASSAU ajoute que le conseil municipal de Barèges, en date du 4 avril 2008, a décidé de proposer Mr MARCOU, 1^{er} adjoint, pour assurer la présidence du comité de pilotage du site.

Mr Fily rappelle que Barèges, seule commune administrative concernée par le site Natura 2000, est légitime de porter la présidence du comité de pilotage. Ceci fera l'objet d'une modification de l'arrêté préfectoral.

La nouvelle présidence assurée par Mr MARCOU est alors validée par les membres du comité de pilotage présents.

La parole est donnée à Melle PORTASSAU pour la présentation des actions.

ACTIVITE PASTORALE

Fiche action P1 : Modernisation de la cabane de la Glère

Il est rappelé qu'une réunion avec l'ensemble des partenaires concernés a été organisée le 19 octobre 2007 (DDAF, DDASS, DDSV, CRPGE, CSVB).

Les points à traiter sont les suivants :

- le captage
- l'assainissement
- la mise aux normes de l'atelier
- des travaux divers (électrification, infiltration...)

Les services de la DDSV ont envoyé leurs préconisations :

- la mise aux normes de l'atelier : rénover le plafond du sas, installer un lave main, revêtir de matériau lavable boiseries et salle de fabrication, rénover le drain de la salle de fabrication.
- obtenir une autorisation d'utilisation de l'eau de source

Les services de la DDASS ont fourni la liste des pièces nécessaires pour monter un dossier de demande d'autorisation d'utilisation de la source. Une expertise sur une durée de 1 an est à envisager. L'activité est tolérée pour le moment car les analyses faites régulièrement par l'éleveur sont correctes ; cependant, à moyen terme, un arrêté préfectoral d'utilisation de la source sera obligatoire.

Par ailleurs, il est demandé un dispositif d'assainissement plus efficace qu'une fosse sceptique et un épandage. Ceci nécessite une expertise du site et une étude de sol.

Concernant le financement de ces études préalables, le CRPGE tient une veille sur la possibilité d'obtenir des crédits dans le cadre de la nouvelle procédure relative aux travaux d'amélioration pastorale.

La CSVB, maître d'ouvrage du projet, a fait part de l'urgence des travaux afin d'améliorer le confort de l'éleveur. Elle envisage d'électrifier la cabane par la mise en place de panneaux photovoltaïques et de mettre aux normes l'atelier de fabrication par des aménagements intérieurs. Elle souhaite laisser le captage et l'assainissement en l'état.

Mr MARCOU précise qu'il est du ressort de la commune de Barèges de faire agréer la source. Le conseil municipal va se saisir de cette question très prochainement. Il ajoute que l'assainissement se fait de façon naturelle comme pour les autres cabanes pastorales en raison d'un accès difficile.

Mr LEHIMAS s'interroge quant à la position de l'ABF par rapport à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit.

Mr MARCOU répond que des préconisations de l'ABF figuraient dans le premier dossier de demande de travaux déposé par la CSVB. En effet, la pose des panneaux devait se faire au sol. Cependant, dans l'optique de ne pas gêner les troupeaux, l'ABF est revenu sur sa position et tolère la pose sur le toit.

Mr FILY conclue qu'il faut représenter le projet initial.

Fiche action P2 : Gestion globale des estives du site

Melle PORTASSAU expose la position de la CSVB quant à l'ensemble des actions relatives à la gestion des estives. La CSVB ne valorisera pas ces actions dans son territoire syndical car les élus de la vallée s'opposent à l'introduction de l'ours et refusent les aides "mesures d'accompagnement ours". Elle ajoute que la CSVB est revenue sur l'accord relatif à des actions qui avaient été actées lors du dernier comité de pilotage comme par exemple la création d'un point d'abreuvement sur Tramérous.

Mr FILY répond que la référence aux mesures d'accompagnement ours dans la position de la CSVB ne correspond pas à la réalité. Par ailleurs, Mr Behague, Conseiller Général du Canton de Luz-Saint-Sauveur, a fait clarifier cette question par un courrier du ministère de l'environnement qui a répondu il y a plusieurs mois sur ce même point.

Mr FILY ajoute que les services de l'Etat sont toujours disponibles pour clarifier ce problème auprès des syndicats de la CSVB et notamment des nouveaux élus.

Mr DOMECH demande quelle est la position des autres sites Natura 2000 de la vallée ?

Mr FILY répond qu'ils sont aussi concernés par ce genre d'actions. Cependant, en comité de pilotage, les syndicats sont présents et les actions semblent progresser.

Mr BALIHAUT se saisit de ce problème et en fera part à Mme La Sous-Préfète.

Plan de gestion pastoral (action identifiée dans le DOCOB du Néouvielle) :

Suite au précédent comité de pilotage, un courrier a été adressé à Mr le Président de la CSVB sur l'opportunité de réaliser cette action. La CSVB refuse un plan de gestion pastoral sur son territoire ayant son propre règlement pastoral interne très strict.

ACTIVITE TOURISTIQUE

Fiches actions T1, T2 et T3 : Sentiers d'Ets Coubous, du GR10 et de la Glère

Restauration des sentiers :

Melle PORTASSAU explique que la CSVB demande à être maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ces actions. La CSVB souhaite apporter les compléments suivants :

- les sentiers doivent être accompagnés d'une signalétique homogène à celle du PNP
- travail à l'échelle du Pays Toy en associant plusieurs partenaires
- éditer un livret commun à distribuer aux offices de tourisme

Fiche action T4 et T5 : Entrées de site et communication

Cette fiche action se recoupe avec la précédente. En effet, il est envisagé une réflexion avec les sites NATURA 2000 voisins pour proposer une signalétique homogène et claire. Des réunions de travail avec les différents animateurs de sites sont à programmer.

Mr FILY précise qu'il y a tout intérêt à travailler en commun favorisant ainsi une économie d'échelle. Il ajoute que de manière générale, il est important de tenir une réunion avec l'ensemble des animateurs des sites et la CSVB une fois par an pour acter les décisions et être en accord avec le programme d'actions.

GESTION DES HABITATS

Fiches actions HN1, HN2, E1 et E2 : Gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces

Melle PORTASSAU informe qu'un courrier de demande de collaboration avec le PNP a été envoyé par la commune de Barèges.

Melle ROTH explique qu'un conventionnement du PNP avec les sites Natura 2000 est en cours de finalisation. Il s'agit d'une convention cadre et de conventions plus ponctuelles sur la signalétique, la gestion des habitats ou encore la fréquentation. Dès lors, des propositions seront faites aux différentes structures animatrices des sites.

Mr FILY exprime sa déception par rapport au dernier comité de pilotage qui paraissait encourageant. En effet, les bases étaient posées pour un travail plus dynamique et plus soutenu. Il est impératif de donner davantage de vie à ce site.

Mr MARCOU partage ce point de vue qu'il explique par l'absence d'animation pendant 6 mois, par le changement de municipalité et par des actions tributaires de la CSVB qui revient sur ces positions. Il espère vivement travailler dans de meilleures conditions pour l'avenir.

**Laurent MARCOU,
Président du Comité de suivi.**